



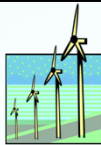
## De la dépendance à la participation

« Les communautés peuvent-elles tirer plus d'avantages de l'exploitation de leurs ressources sur leur territoire »

*Politique énergétique et développement durable : du bon usage des ressources énergétiques*

Régie intermunicipale de l'énergie de la GÎM

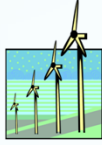
CIRIEC 2015



## Ordre de présentation

- La Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, une région en mal de développement qui doit diversifier son économie;
- L'éolien une opportunité à saisir pour la Gaspésie et les îles;
- Les Appels d'offre d'Hydro-Québec;
- La mobilisation des communautés pour maximiser et répartir équitablement les retombées économiques de l'industrie éolienne;
- Un modèle unique au Québec la Régie inter-municipale de l'énergie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;
- Le développement énergétique doit s'appuyer sur une plus grande participation effective des communautés;

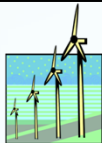
Régie intermunicipale de l'énergie de la GÎM



## La Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, une région en mal de développement qui doit diversifier son économie;

- À la fin des années 1990: Un contexte économique et social très difficile;
  - ✓ Des fermetures d'usines;
  - ✓ Des taux de chômage historique (24%);
  - ✓ Un climat social qui s'envenime;
- L' An 2000 une année charnière;
  - ✓ Le Forum de Gaspé (nov.1999): Une prise de conscience des acteurs socio-économiques et politiques de l'importance d'adopter une stratégie de développement économique;

Régie intermunicipale de l'énergie de la GÎM



## La Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, une région en mal de développement qui doit diversifier son économie;

- La région se dote d'une stratégie de diversification économique en mettant en valeur trois « créneaux d'excellence »
  - ✓ Les Ressources, sciences et technologies marines;
  - ✓ Le récréotourisme;
  - ✓ L'industrie éolienne;
- Un appui financier majeur du Gouvernement du Québec;
  - ✓ Un plan de relance de 62 M\$;
  - ✓ Des crédits d'impôts spécifique à la région pour la création d'emplois;
  - ✓ Un fonds de soutien aux travailleurs saisonniers;

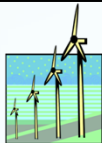
Régie intermunicipale de l'énergie de la GÎM



## L'éolien une opportunité à saisir pour la Gaspésie et les Îles;

- La Gaspésie; Berceau de l'éolien au Québec et au Canada;
  - ✓ Le Nordais (1998) le plus grand parc éolien au Canada, mais peu de retombées pour le milieu;
  - ✓ L'énorme potentiel éolien de la région est bien documenté, les parcs éoliens sont bien acceptés dans la région;
  - ✓ Le Technocentre éolien (2000) est créé pour supporter la recherche et le développement de l'industrie au Québec et Le CÉGEP de la GÎM met en place des programmes de formation technique en maintenance d'éolienne;
  - ✓ Crédit d'impôt spécifique pour l'éolien et la région;
  - ✓ Avec l'appui des Gouvernements, la région a mis les bases d'une véritable filière industrielle, il ne reste plus qu'à construire des machines et harnacher le vent.

Régie intermunicipale de l'énergie de la GÎM



## L'éolien une opportunité à saisir pour la Gaspésie et les Îles;

- Notre objectif:

***« Que l'installation et la fabrication d'éolienne sur le territoire procurent aux communautés des revenus récurrents, équitablement répartis sur le territoire et qui contribuent au développement économique régional »***

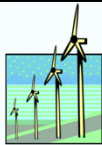
Régie intermunicipale de l'énergie de la GÎM



## Les Appels d'offre d'Hydro-Québec;

- En 2002, Hydro-Québec lance le premier appel d'offre de 1 000 MW, réservé à la région, qui sera suivi en 2005 d'un second appel d'offre, ouvert à tous le Québec, de 2000 MW, suivi de deux appels d'offre pour l'achat d'énergie éolienne communautaire en 2009 (250 MW) et 2013 (450 MW) ;
- Ces appels d'offre sont assorties de conditions qui favorisent le développement de l'industrie dans la région et au Québec;
- Ces appels d'offre lancent véritablement l'industrie éolienne dans la région;
- Des entreprises d'ailleurs s'installent et des entreprises régionales se diversifient pour répondre aux besoins de l'industrie autant dans les services (ingénierie et études environnementales) que dans la fabrication et la construction;
- Objectif: 1 000 Emplois en 2010

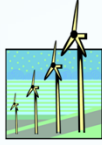
Régie intermunicipale de l'énergie de la GÎM



## Les Appels d'offre d'Hydro-Québec;

- Les retombées économiques directement liées à la fabrication et à l'installation des éoliennes sont importantes dans la région, aujourd'hui plus de 1 000 emplois en dépendent, mais les communautés régionales ne bénéficient pas directement de l'exploitation des parcs éoliens;
- Des redevances sont versées aux communautés d'accueil par les producteurs, mais les bénéfices demeurent pour eux;
- C'est pourquoi la région s'est mobilisée pour demander au Gouvernement du Québec de lancer un appel d'offre réservé aux projets communautaires pour lesquels les communautés pourront retirer des bénéfices directs de l'exploitation des parcs sur leur territoire;
- C'est en 2009 qu'Hydro-Québec distribution lancera le premier de deux appels d'offre d'énergie éolienne communautaire dans lesquels elle exigera une participation effective du milieu;

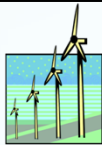
Régie intermunicipale de l'énergie de la GÎM



## La mobilisation des communautés pour maximiser et répartir équitablement les retombées économiques de l'industrie éolienne

- Les résultats des appels d'offre antérieurs ont démontré qu'on ne peut pas se fier ni aux redevances versées aux communautés d'accueil, ni aux retombées industrielles pour assurer un partage équitable des retombées dans toute la région;
- De toute évidence, pour retirer davantage de bénéfices on devra investir directement dans l'exploitation des parcs éoliens;
- Dans un milieu comme la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, où les municipalités sont peu peuplées, où la richesse foncière est faible, comment peut-on investir dans des projets éoliens, fussent-ils communautaires;

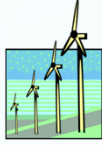
Régie intermunicipale de l'énergie de la GÎM



## La mobilisation des communautés pour maximiser et répartir équitablement les retombées économiques de l'industrie éolienne

- Pour ce faire les communautés devront se regrouper pour réunir les fonds nécessaires à ces investissements majeurs, ce sera la naissance de la Régie inter-municipale de l'énergie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;
- La formule du regroupement présente plusieurs avantages;
  - ✓ Le regroupement évite la compétition entre les projets émanant de la région;
  - ✓ Une municipalité qui s'associe à un projet n'a pas le choix de la qualité du projet, elle n'a que le projet que prépare le promoteur;
  - ✓ Si le projet d'une municipalité est rejeté, la municipalité n'aura rien;
  - ✓ Une municipalité seule dans un projet devra trouver au moins 30 % de la mise de fonds; L'objectif du regroupement est d'atteindre 50 % de propriété;
  - ✓ En regroupant l'ensemble de la région derrière un ou quelques projets, un seul projet est nécessaire pour que tous gagnent;

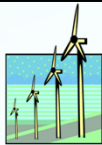
Régie intermunicipale de l'énergie de la GÎM



## Un modèle unique au Québec la Régie inter-municipale de l'énergie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

- La Régie est née de la volonté des Cinq MRC de la Gaspésie et l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine de se regrouper afin de;
  - ✓ Négocier, établir, aménager et exploiter une ou plusieurs entreprises qui produisent de l'électricité par le biais d'un ou plusieurs parcs éoliens sur le territoire de la région administrative Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine afin de faire profiter aux populations des municipalités régionales de comté signataires, les retombées économiques éventuelles d'une telle exploitation sur leur territoire;
  - ✓ Emprunter les sommes et cautionner les engagements nécessaires à son objet, et ce, en fonction de la capacité financière des municipalités locales participantes faisant partie du territoire des MRC signataires;

Régie intermunicipale de l'énergie de la GÎM



## Un modèle unique au Québec la Régie inter-municipale de l'énergie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

- Après plusieurs embûches juridiques et réglementaires, la loi 225, sanctionnée le juin 2010 permet enfin de mettre en place la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine;
- Aujourd'hui la Régie est administrée par un Conseil d'administration formé des délégués de chacune des MRC et l'Agglomération des Îles, son fonctionnement est semblable à celui d'une MRC;

Régie intermunicipale de l'énergie de la GÎM

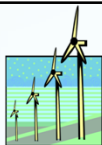


## Un modèle unique au Québec la Régie inter-municipale de l'énergie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

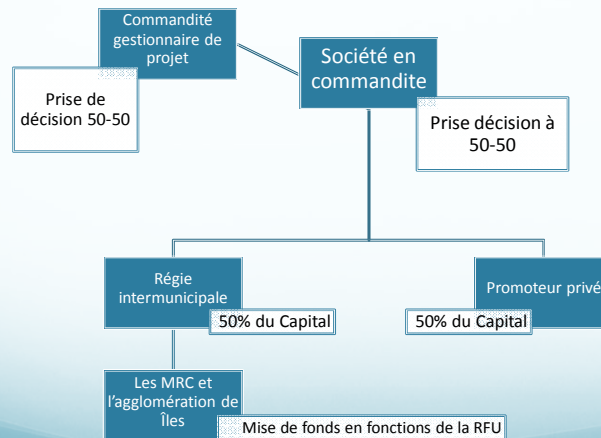
### ➤ La Régie est responsable de:

- ✓ Contacter les promoteurs présents dans la région :
- ✓ Négocier et conclure des alliances avec des partenaires privés pour exploiter un ou des parcs éoliens sur le territoire,
- ✓ Évaluer la faisabilité technique et financière des projets,
- ✓ Approuver le dépôt des soumissions en se basant sur une rentabilité minimale (10 %),
- ✓ Exploiter un ou plusieurs parcs sur le territoire.

Régie intermunicipale de l'énergie de la GÎM

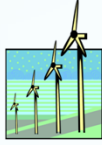


## Les relations avec les promoteurs



Régie intermunicipale de l'énergie de la GÎM

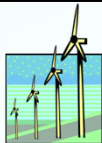




## Un modèle unique au Québec la Régie inter-municipale de l'énergie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

- À la suite des deux appels d'offre d'énergie éolienne communautaire la régie est co-proprétaire de trois parcs éoliens totalisant 321,8 MW, valeur total des investissements 660M\$;
- Elle aura investit près de 40 M\$;
- Ses investissements lui rapporteront environ 4 M\$ par année pendant vingt ans;
- Ces bénéfices seront répartis entre les MRC et l'agglomération des Îles au prorata de leur RFU. Celles-ci verront à redistribuer aux municipalités membres selon leur propre formule;

Régie intermunicipale de l'énergie de la GÎM



## Le développement énergétique doit s'appuyer sur une plus grande participation effective des communautés;

- Des modèles de développement énergétiques comme celui de la Régie
  - ✓ S'inscrit dans un processus de développement durable;
  - ✓ Permet un prise contrôle effective du développement énergétique par les communautés sur leur territoire;
  - ✓ Permet une meilleure redistribution de la richesse;
  - ✓ Donne des outils de développement supplémentaires aux municipalités;
  - ✓ Permet de passer de la « Dépendance à la participation »

Régie intermunicipale de l'énergie de la GÎM